

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date d'envoi de la convocation : 22 juillet 2025

Date d'affichage : 22 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance :** Michelle SAINTOUT, Maire

**Présents :** Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés :** Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Patricia CÉCINAS procuration à Carmen FAUCHEY, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance :** Laurie LAPOULE

#### DÉLIBÉRATION N° 04-28072025 :

#### **OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE VACATAIRE**

Michelle SAINTOUT, Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération en date du 23 octobre 2024, puis rectifiée par délibération en date du 05 février 2025, a autorisé le recrutement d'un vacataire pour suivre le chantier des travaux de rénovation des façades de la Mairie ainsi que le suivi des permis de louer.

Au vu des différentes missions en cours dont l'accompagnement à la dématérialisation du marché des assurances, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de vacataire pour un accompagnement et des conseils aux élus et pour une durée maximale de 90 heures.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la même base, soit un taux horaire d'un montant brut de 38,50 €, soit 30,00 € net.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** le renouvellement du contrat de vacataire pour un accompagnement et des conseils aux élus et pour une durée maximale de 90 heures ;
- **DE FIXER** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 38,50 €, soit 30,00 € net ;
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget 2025 de la collectivité.

<b>Votants : 17 (15 + 2 procurations)</b>		<b>Votes exprimés : 17</b>
<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1 (Pierre BRAQUESSAC)</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*